

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2568

22 septembre 2015

SOMMAIRE

Development Finnish Feeder III S.C.A.	123254	FTNA S.à r.l.	123221
European Strategy and Operations Management S.A.	123264	Funafin S.A.	123222
Family Affair S.à r.l.	123218	G. Berens + Fils S.à r.l.	123222
Fanisi Venture Capital Management S.A. ...	123223	GC Encore Euro S.à r.l.	123260
FCRE 1 S.à r.l.	123222	GC Encore S.à r.l.	123260
Fidicor II S.A.	123220	G & R Soparfi S.à r.l.	123221
Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A.	123219	HBR CE REIF Lux 3 S.à r.l.	123226
First Investment International S.A.	123220	International Car Rentals III S.à r.l.	123239
First Investment International S.A.	123219	Invista S.à r.l.	123224
FK Holding 1 S.à r.l.	123220	Invista S.à r.l.	123225
FK Holding 2 S.à r.l.	123219	Invista S.à r.l.	123225
FK Holding 3 S.A.	123219	Jalyne S.A.	123225
FK Property S.à r.l.	123219	KoSa Foreign Holdings S.à r.l.	123225
FMC Luxembourg Holdings S.à r.l.	123220	Links Bidco S.à r.l. Propco 2	123263
FMC Luxembourg S.à r.l.	123220	Links Bidco S.à r.l. Propco 3	123263
Food and Feed Holding S.A.	123218	Luxembourg Investment Company 86 S.à r.l.	123249
Foodco S.à r.l.	123222	Mantra Management	123263
Foruminvest Luxembourg S.à r.l.	123223	MegaFon S.A.	123264
Fosca II	123222	Meigerhorn Grutzepark S.à r.l.	123264
Fourpoints Invest S.A.	123221	Metabolic Stuff S.à r.l.	123264
Fourteen Oleander S.à r.l.	123223	Metrilio S.A.	123263
FPV Invest S.A.	123221	Portakabin Luxembourg	123223
Fractalux	123218	Poshe S.à r.l.	123224
Fractalux	123218	Print.lu	123224
Fresco Holdings S.à r.l.	123257	Prodefa S.A.	123224
Fromagerie de Luxembourg	123221	Queens Gate	123224

Fractalux, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 186.208.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale en date du 30 juin 2015

- que le mandat de réviseur d'Entreprises Agréé de la société PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son adresse au 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015131712/15.

(150142858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Fractalux, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 186.208.

Le bilan audité au 31 décembre 2014 tel qu'approuvé lors de l'assemblée générale a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015131713/13.

(150142859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Family Affair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 78.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 juillet 2015.

Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A.

3A, Val Ste Croix

L-1371 Luxembourg

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015131715/15.

(150142398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Food and Feed Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOOD AND FEED HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015131743/11.

(150141888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FK Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FK HOLDING 2 S.à r.l.

Carlo JENTGEN

Secrétaire au Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015131734/12.

(150142519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FK Holding 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 166.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FK HOLDING 3 S.A.

Carlo JENTGEN

Secrétaire au Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015131735/12.

(150142518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FK Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FK PROPERTY S.à r.l.

Carlo JENTGEN

Secrétaire au Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015131736/12.

(150142517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 90.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131727/9.

(150141848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

First Investment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131731/9.

(150142120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FK Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FK HOLDING 1 S.à r.l.
Carlo JENTGEN
Secrétaire au Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015131733/12.

(150142520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FMC Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FMC Luxembourg Holdings S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015131739/11.

(150142747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FMC Luxembourg S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015131740/11.

(150142734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

First Investment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015131730/10.

(150142043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Fidicor II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.416.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131726/10.

(150142974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Fourpoints Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.765.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 juin 2015

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Les Administrateurs décident de nommer un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement de Stéphanie Thiry. Ils décident de nommer Eric Jolas, demeurant à B-6730 Rossignol, Rue des Roses, 207^e pour une durée déterminée soit jusqu'au 6 décembre 2019 (date d'expiration de son mandat d'Administrateur).

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015131747/13.

(150142040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FPV Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.141.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131748/10.

(150142252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Fromagerie de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-5811 Fentange, 93, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 18.225.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131750/10.

(150142930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FTNA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 843.054,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 173.402.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Pour FTNA S.à r.l.

Référence de publication: 2015131751/11.

(150143023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

G & R Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 143.930.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131754/10.

(150141865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Funafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015131752/9.
(150141913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

G. Berens + Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 102.493.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 30 juillet 2015. Signature.
Référence de publication: 2015131755/10.
(150141868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Fosca II, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.027.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 5 mai 2015, sous la référence L150076395 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2015.
Référence de publication: 2015131744/12.
(150142301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FCRE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 182.469.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2015131719/12.
(150142413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Foodco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 106.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Eddy Perrier
Gérant
Référence de publication: 2015131709/11.
(150141788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Foruminvest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 225.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.529.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131710/15.

(150142568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Fourteen Oleander S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.350.

En date du 10 juillet 2015, l'associé unique Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de 12.500 parts sociales à BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l., avec siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l., précité, avec 12.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131711/15.

(150142567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Fanisi Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 150.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131716/9.

(150141942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Portakabin Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.106.

Les comptes annuels consolidés au 30 juin 2014 pour le Shepherd Building Group Limited et ses subsidiaires («Shepherd Group») dont Portakabin Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

La société Portakabin Limited ne rentre pas de comptes spécifiques; ceux-ci sont, conformément à la réglementation britannique, intégrés directement dans les comptes de la société-mère consolidante Shepherd Group, dont les comptes sont déposés par la présente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015132220/15.

(150142508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Poshe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 118.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132222/9.

(150142105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Print.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 35, An Urbech.

R.C.S. Luxembourg B 171.761.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132224/9.

(150141972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Prodefa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 74.594.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015132225/10.

(150141794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Queens Gate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132228/9.

(150142165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Invista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 152.000.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.097.

Les comptes consolidés de la maison mère INVISTA B.V. au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015132970/17.

(150143622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Invista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 152.000.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.097.

Les comptes consolidés de la maison mère INVISTA B.V. au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015132971/17.

(150143623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Invista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 152.000.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.097.

Les comptes consolidés de la maison mère INVISTA B.V. au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015132972/17.

(150143624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Jalyne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132988/10.

(150144062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

KoSa Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.565.

Les comptes consolidés de la maison mère INVISTA BV au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133000/10.

(150143744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

HBR CE REIF Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 198.949.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

HBR Investors Ltd, a company established under the laws of Cyprus, whose registered office is situated at Afentrikas, 4, Afentrika Court, Office 2, 6018, Larnaca, Cyprus, and registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver under number HE 282794,

hereby represented by Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Corporate form - Denomination - Duration - Corporate object - Registered office

Art. 1. Corporate form. There exists among the subscriber(s) and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Denomination. The Company will have the denomination "HBR CE REIF LUX 3 S.à r.l.".

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved at any time if the sole Shareholder, owning the entire issued share capital of the Company, so decides. If there is more than one Shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The purpose of the Company is the acquisition, sale and/or holding of ownership interests, participations or claims, in Luxembourg or abroad, in or relating to any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests, participations or claims. The Company may in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any, stock, shares and other securities, debt claims, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded or represented by claims in bankruptcy ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

4.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments and intellectual property rights.

4.3 Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities and other debt instruments, convertible or not, except by way of public offer and within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

4.4 Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs and/or to third parties such as, among others, the providing of loans, the granting of guarantees or securities and acquiring debt securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

4.5 In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

4.6 The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense, and the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transac-

tions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Registered office.

5.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

5.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of by a resolution of the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

5.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

5.4 Where the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, determines that extraordinary political, economic or social issues which may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated Company.

Chapter II. - Share capital - Shares

Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), each with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid up.

6.2 Holders of Shares in the Company are individually referred to as a Shareholder or collectively as the Shareholders.

6.3 The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.4 Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.5 Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole Shareholder or of the Shareholders, as the case may be.

6.6 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.7 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

6.8 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

6.9 The Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.

6.10 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Share premium and other contributions.

7.1 The sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and shall create special reserves from funds received by the Company as share premiums or as other equity contributions which may be used by the Board of Managers, within its sole discretion, to provide for payment whether by way of redemption price to provide for the payment of any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s) in accordance with these Articles, to allocate funds to the legal reserve, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions.

7.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholder(s) with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

7.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholder (s) subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 8. Registration of shares - Indivisibility of shares.

8.1 The Shares are issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the

Company. Each holder of Shares will notify in writing to the Company its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

8.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since the Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) shall be obliged to appoint a single attorney to represent such Shareholder(s) in all dealings with the Company in such capacity. The failure to appoint such an attorney will immediately suspend all rights attached to such Share(s).

Art. 9. Transfer and redemption of shares.

9.1 In the case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

9.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

9.3 Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

9.4 The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect. Subject to the Law, the Board of Managers may determine the terms, conditions and manner of redemption of any such Shares.

Chapter III. - Management - Auditor

Art. 10. Board of managers.

10.1 The Company is managed by one or more managers (gérants), who need not to be Shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the Board of Managers or individually the Manager).

10.2 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board of Managers" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole Manager".

10.3 The sole Manager (Gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, which will determine its/their number and mandate period. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

10.4 The sole Shareholder or the Shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

10.5 The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, interdiction, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting one or several Shareholders will not cause the Company to fall into liquidation.

10.6 The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any Shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company.

They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the general meeting of Shareholders or resolutions of the sole Shareholder (as the case may be).

10.7 The Manager(s) assumes, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 11. Powers of the board of managers. The sole Manager (Gérant unique), or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, is vested with full powers and authority to perform all acts considered necessary or useful for the purpose of accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence, power and authority of the sole Manager (Gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

Art. 12. Meetings of the board of managers.

12.1 The effective place of management of the Company shall be Luxembourg.

12.2 If the Company has one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law or these Articles to the Board of Managers.

12.3 The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the Chairperson). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

12.4 The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice and at least twice yearly.

12.5 Written notice of any meeting of the Board of Managers (with a proposed agenda for the meeting) shall be given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

12.6 No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent of each member of the Board of Managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

12.7 The resolutions of the Board of Managers are recorded in the minutes, signed by the Managers present or as the case may be by the Chairperson and the secretary (if any), or by a notary public (as the case may be), and recorded in the corporate books.

12.8 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

12.9 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her/its proxy. A Manager may represent more than one other Manager at a meeting of the Board of Managers.

12.10 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, and if at least one class A Manager and one class B Manager are present or represented if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

12.11 In case of plurality of Managers, resolutions shall be taken by a simple majority of Managers present or represented, and under the condition that at least one class A Manager and one class B Manager vote in favor of the resolutions if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

12.12 Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided that a majority of Managers participate physically to these meetings. Any participation through these means to a meeting initiated and chaired by a Manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

12.13 Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened, as the case may be, and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- a. if the Company has a sole Manager, the sole Manager (Gérant unique); or
- b. if the Company has more than one Manager, by the joint signature of two (2) Managers. However if the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) class A Manager and one (1) class B Manager; or
- c. any person(s) to whom such power has been delegated by the Board of Managers or the sole Manager (Gérant unique), as the case may be, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The sole Manager (Gérant unique), or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate its powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business):

- a. to such person or committee;
- b. to such ad hoc agents;
- c. by such means (including by power of attorney);
- d. to such an extent;
- e. in relation to such matters or territories;
- f. for such duration (being a limited duration);
- g. for such remuneration (if any or appropriate); and
- h. on such terms and conditions,
as it thinks fit.

14.2 If the Sole Manager (Gérant unique) or, in plurality of Managers, the Board of Managers, so specifies, any such delegation may authorise further delegation of its powers by any person to whom they are delegated.

14.3 The Sole Manager (Gérant unique) or, in plurality of Managers, the Board of Managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

Art. 15. Auditor(s). Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes) in accordance with Article 200 of the Law, who need not to be Shareholder(s). If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 16. Powers of the shareholders.

16.1 The Shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the law. In the case of a sole Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred by the Law and these Articles to the general meeting of Shareholders. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

16.2 Any properly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Art. 17. Meetings of shareholders.

17.1 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he/she/it owns. Each Shareholder shall hold a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half (50%) of the issued share capital of the Company adopt them.

17.2 However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's issued share capital, in accordance with the provisions of the Law.

17.3 The Shareholders are convened to general meetings or consulted in writing at the initiative of the Board of Managers or of the sole Manager (Gérant unique), as the case may be, or Shareholders representing more than one-half of the capital of the Company.

17.4 Written notice of any general meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature (and circumstances) of which are set forth in the notice of the meeting.

17.5 Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax, email or any other suitable telecommunication mean, as his/her/its proxy holder, another person (either an individual or a legal entity), who need not to be a Shareholder himself/herself/itself, to attend and vote at a general meeting of Shareholders in his/her/its name.

17.6 Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg at the time as may be specified in the notice of meeting, within six (6) months of the closing of the financial year. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

17.7 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the sole Manager (Gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, in the respective convening notices of such meetings.

17.8 General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the discretionary judgment of the sole Manager (Gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, exceptional circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Liability of shareholders. The liability of the Shareholders is limited to the amount of share capital for which each Shareholder has subscribed (including share premium, as the case may be).

Chapter V. - Financial year - Annual accounts

Art. 19. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Annual accounts.

20.1 At the end of each financial year, the sole Manager (Gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, shall draw up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

20.2 Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and as the case may be the report of the statutory auditor(s) in accordance with the Law.

Chapter VI. - Distributions

Art. 21. Appropriation of profits – Reserve.

21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

21.2 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

21.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.4 Upon recommendation of the sole Manager (Gérant unique) or the Board of Managers, as the case may be, the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholder(s) as an annual dividend in proportion to their respective shareholding in the Company.

21.5 The sole Manager (Gérant unique) or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or one of the Shareholders.

22.2 Except in the case of dissolution by Court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the general meeting of Shareholder(s) voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

22.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (whether Shareholder(s) or not) appointed by a general meeting of Shareholder(s) who will determine their powers.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2016.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital of the Company
HBR Investors, Ltd	12,500	EUR 12,500	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole Shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole Shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as Managers of the Company for an undetermined period:

- Class A Manager:

Mr. Peter Grančič, born on 4 April, 1975, in Bratislava, Slovakia, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Class B Managers:

Ms. Laurence Quevy, born on 27 July, 1972, in Mons, Belgium, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. Jorrit Cromptvoets, born on 16 May, 1976, in Voorst, The Netherlands, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The sole Shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

HBR Investors Ltd, une société établie en vertu du droit chypriote, dont le siège social est situé au Afentrikas, 4, Afentrika Court, Office 2, 6018, Larnaca, Chypre, et immatriculée auprès du Department of Registrar of Companies and Official Receiver sous le numéro HE 282794,

ici représentée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme sociale - Dénomination sociale - Durée - Objet social - Siège social

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (Les Statuts).

Art. 2. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination sociale "HBR CE REIF LUX 3 S.à r.l."

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique, détenant la totalité du capital social souscrit. S'il y a plusieurs Associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention d'intérêts, de participations ou de créances, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans ou en relation avec toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces intérêts participations. La Société pourra en particulier acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tout/tous/toutes capital, actions et autres titres, dettes prêts, obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ou représentés par des créances sur des sociétés en difficulté ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

4.2 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers et des droits de propriété intellectuelle.

4.3 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, excepté par le biais d'une offre au public et dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

4.4 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et/ou à des tiers, notamment des prêts, garanties ou sûretés et acquérir des titres de créances sous quelque forme que ce soit et en vertu de toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

4.5 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large, et la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines pré-décrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).

5.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

5.4 Dans le cas où le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II. - Capital social - Parts sociales - Transfert et rachat de parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un Euro (1 EUR) (les Parts Sociales) et toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme un Associé ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les Associés.

6.3 Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 17 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.5 La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'Associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

6.6 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.7 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.8 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.9 La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

6.10 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Prime d'émission et autres apports.

7.1 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds

reçus par la Société comme primes d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquelles pourront être utilisés par le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements que ce soit par le biais de prix de rachat pour payer les Parts Sociales que la Société pourrait racheter des Associés en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non, pour être affecté à la réserve légale ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

7.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports en nature d'Associés avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes.

Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont laissées au libre-arbitre des Associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

7.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Art. 8. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales.

8.1 Les Parts Sociales sont émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera par écrit à la Société son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales devront nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront immédiatement suspendus.

Art. 9. Transfert et rachat de parts sociales.

9.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transférables.

9.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont transférables sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi. Les Parts Sociales ne peuvent être transférées inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social émis.

9.3 Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

9.4 La Société peut émettre des Parts Sociales qui doivent être rachetées ou qui sont susceptibles d'être rachetées à la discrétion de la Société ou du détenteur, et le Conseil de Gérance peut déterminer les termes, les conditions et la forme du rachat desdites Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

9.5 La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

Chapitre III. - Gérance - Commissaire

Art. 10. Conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance ou pris individuellement le Gérant).

10.2 Si la Société est gérée par un Gérant unique, dans la mesure applicable et lorsque le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au «Conseil de Gérance» dans les présents Statuts doit être interprétée comme une référence au «Gérant unique».

10.3 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance sera nommé par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

10.4 L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.

10.5 Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'interdiction, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout événement similaire affectant un ou plusieurs Associés n'entraînera pas la liquidation de la Société.

10.6 Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux résolutions de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé unique (le cas échéant).

10.7 Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence, du pouvoir et de l'autorité du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg.

12.2 Si la Société a un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

12.3 Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales du ou des Associé(s).

12.4 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.5 Il sera donné à tous les Gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du Conseil de Gérance au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance et au moins deux fois par an.

12.6 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil de Gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

12.7 Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants présents ou le cas échéant par le Président et le secrétaire (le cas échéant), ou par un notaire (le cas échéant), et seront déposés dans les livres de la Société.

12.8 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par tout Gérant.

12.9 Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par le biais d'une procuration. Un Gérant peut représenter plus d'un autre Gérant à une réunion du Conseil de Gérance.

12.10 Le Conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, et si au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B sont présents ou représentés si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.

12.11 En cas de pluralité de Gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.

12.12 Tous les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition qu'une majorité de Gérants participent en personne à ces réunions. Toute participation par ce biais à une réunion initiée et présidée par un Gérant situé au Luxembourg est réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion et une réunion tenue sous cette forme est réputée être tenue au Luxembourg.

12.13 Les résolutions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée, le cas échéant, et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Sous réserve de ce qui est prévu par les Lois du Luxembourg et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

a. si la Société est gérée par un Gérant unique, le Gérant unique; ou

b. si la Société a plus d'un Gérant, par la signature conjointe de deux (2) Gérants. Cependant, si l'Associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites d'un tel pouvoir; ou

c. par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil de Gérance ou le Gérant unique, le cas échéant, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Délégation des pouvoirs.

14.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques (y compris la délégation de l'exécution de pouvoirs d'action spécifiques quotidiens portant sur les transactions effectuées dans le déroulement normal des affaires):

- a. à une personne ou un comité;
- b. à des représentants spéciaux;
- c. par les moyens (y compris par procuration);
- d. dans la mesure;
- e. par rapport à des questions ou territoires;
- f. pour une durée (limitée);
- g. pour une rémunération (le cas échéant ou si nécessaire); et
- h. selon les conditions générales, qui lui semblent pertinents.

14.2 Si le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, le précise, une telle délégation peut autoriser de nouvelles délégations des pouvoirs du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, par toute personne à qui ceux-ci sont délégués.

14.3 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut révoquer toute délégation, dans sa totalité ou en partie, ou en modifier ses conditions générales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés.

15.2 Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés.

15.3 Si les associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'institution du ou des commissaire(s) est supprimée.

Chapitre IV. - Associés

Art. 16. Assemblée générale des associés.

16.1 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi et les présents Statuts aux assemblées générales des Associés. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des Associés» sera interprétée comme une référence à l'Associé unique, en fonction du contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique

16.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis.

16.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

16.4 Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit Associé ou non.

16.5 La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

Art. 17. Assemblée générale annuelle des associés.

17.1 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis.

17.2 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

17.3 Les Associés sont convoqués aux assemblées générales ou consultés par écrit à l'initiative du Conseil de Gérance ou du Gérant unique, selon le cas échéant, ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

17.4 Une convocation écrite à toute Assemblée générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature (et les motifs) de cette urgence sont précisés dans la convocation à ladite assemblée.

17.5 Tout Associé peut désigner par écrit ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié, toute autre personne (que ce soit une personne physique ou morale) comme mandataire pour assister et voter à une Assemblée générale en son nom. Le mandataire peut ne pas être Associé. Chaque mandataire jouit des mêmes droits à l'assemblée générale que ceux dont jouit l'Associé représenté.

17.6 Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg et à la date tels que précisés dans la convocation de l'assemblée. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le jour ouvrable suivant.

17.7 Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisés par le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, dans les convocations relatives à ces assemblées.

17.8 Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.

Art. 18. Responsabilité des associés. La responsabilité des Associés est limitée au montant du capital social que chaque Associé a souscrit (y compris la prime d'émission, le cas échéant).

Chapitre V. - Année sociale - Comptes annuels

Art. 19 Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 20. Comptes annuels.

20.1 A la fin de chaque année sociale, le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance établit un inventaire des actifs et des passifs de la Société, le bilan et le compte de résultats conformément à la loi.

20.2 Chaque Associé pourra personnellement, ou par le biais d'un fondé de pouvoir, examiner au siège social de la Société les documents susmentionnés et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à la Loi.

Chapitre VI. - Distributions

Art. 21. Répartition des bénéfices - Réserve.

21.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

21.2 Les sommes allouées à une réserve de la Société par un Associé peuvent être également affectées à la réserve légale si l'Associé ayant effectué cet apport accepte cette affectation.

21.3 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite en proportion de telle sorte qu'elle n'excède pas dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

21.4 Sur recommandation du Conseil de Gérance, l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer à ou aux Associé(s) comme dividende annuel proportionnellement à leur participation respective dans la Société.

21.5 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation

22.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou l'un des Associés.

22.2 Sauf en cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale du ou des Associé(s) dans les conditions de quorum et de majorité exigées pour la modification des Statuts.

22.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être Associé(s) ou non) nommés par l'assemblée générale du ou des Associé(s) qui déterminera leurs pouvoirs.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Tous les sujets qui ne sont pas régis par les Statuts seront réglés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 Décembre 2016.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
HBR Investors Ltd	12.500	12.500 EUR	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées à hauteur de cent pourcent (100%) par un versement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

L'Associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme Gérants de la Société pour une durée illimitée.

- Gérant de classe A:

Monsieur Peter Grančič, né le 4 avril 1975, à Bratislava, République Slovaque, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

- Gérants de classe B:

Madame Laurence Quevy, né le 27 juillet 1972, à Mons, Belgique, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Monsieur Jorrit Cromptoets, né le 16 mai 1976, à Voorst, Les Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'Associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, dressé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23977. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132919/708.

(150143155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

International Car Rentals III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 199.016.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before Us Me Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

International Car Rentals II S.C.A., société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B192969,

hereby represented by Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "International Car Rentals III S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are:

3.1.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.1.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.1.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.1.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.1.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.1.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.1.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.1.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.1.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.1.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.1.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

Art. 4. Duration.

4. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (the "Shares" and each, a "Share").

Each Share has a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In case of a sole holder of the Shares, the latter is referred to as the "Sole Shareholder". In case of plurality of holders of the Shares, they are together referred to as the "Shareholders" and each, a "Shareholder".

5.2 Voting Rights. Each Share is entitled to one (1) vote per Share.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

5.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one (1) or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.6 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by a decision of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose as determined by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), on the basis of interim accounts prepared by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

Art. 6. Shares indivisibility.

6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one (1) or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one (1) manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 In case of plurality of managers, the Shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

8.3 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one (1) manager of whatever class, acting individually, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Management Fees and Expenses.

13.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.

14.1 No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

14.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

14.3 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one (1) Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business Year

Art. 16. Business Year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Right of Shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and

that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one (1) of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of Luxembourg law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

Subscription - Payment

The share capital of the Company is subscribed by International Car Rentals II S.C.A., prenamed. The latter, represented as indicated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and fully pays up such Shares by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of the shares (the "Contributed Shares") that International Car Rentals II S.C.A. holds in the share capital of Car Rentals Topco S.L., a sociedad unipersonal incorporated and existing under Spanish law, having its registered office at 03550 Sant Joan d'Alacant (Alicante), carretera de Valencia, km 115, Edificio Goldcarsant, Spain and registered with the commercial register of Alicante under number B54806971.

The Contribution in Kind represents an aggregate amount of one hundred and seventy-two million Euro (EUR 172,000,000.-), out of which an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred and seventy-one million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 171,987,500.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at one hundred and seventy-two million Euro (EUR 172,000,000.-) on the basis of a valuation report established by Car Rentals Topco SL, prenamed, and dated 24 July 2015 on the basis of interim accounts of Car Rentals Topco SL established as of 30 June 2015, certifying the valuation of the Contribution in Kind, a copy of such valuation report has been provided to the Company.

Declarations by International Car Rentals II S.C.A.

International Car Rentals II S.C.A., prenamed, hereby declares that:

- It has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there is no mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, usufruct, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of preferential arrangement having similar effect (an "Encumbrance") in relation to any of the Contributed Shares, and there is no agreement, arrangement or obligation to create or give an Encumbrance, in relation to any of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are hereby assigned and transferred to the Company; and
- the transfer to the Company of the Contributed Shares will be effective from the date of such notarial deed enacting the incorporation of the Company.

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Ms. Emilie Lamy, born on 19 September 1984 in Laxou, France, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Abdelkader Derrouiche, born on 14 March 1982 in Ksar Chellala, Algery, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Neil Smith, born on 17 June 1956 in Darwen, United Kingdom, residing professionally at 180 - 186, Brompton Road, 3rd floor, London SW3 1HQ, United Kingdom; and

- Mr. Marco Pierettori, born on 28 May 1972 in Civitavecchia, Italy, residing professionally at 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland.

2) The Company shall have its registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Car Rentals II S.C.A., société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.969,

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "International Car Rentals III S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (comme définit ci-dessous) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société (comme définit ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.1.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.1.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.1.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.1.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.1.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (qu'elle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.1.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.1.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.1.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.1.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

Art. 4. Durée.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales" et individuellement, une "Part Sociale").

Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Dans le cas où toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul détenteur, celui-ci est désigné comme l'"Associé Unique". Dans le cas où il existe plusieurs détenteurs de Parts Sociales, ils sont ensemble désignés comme les "Associés" et individuellement, un "Associé".

5.2 Droits de vote. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les sommes en compte de prime d'émission sont à la libre disposition des Associés et du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas).

5.5 La Société peut sans limitation particulière, accepter des sommes en capital propre ou tout autre apport sans émission de nouvelles Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de cet apport, et peut porter ces apports à un (1) ou plusieurs comptes. Les décisions portant sur l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le ou les Gérant(s) dans le respect

des dispositions de la Loi et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est possible, mais il n'est pas obligatoire, d'allouer ces sommes à la personne qui les a apportées.

5.6 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales suite à une décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et fixées par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), sur base de comptes intermédiaires préparés par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un (1) gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 En cas de pluralité de gérants, les Associés pourront désigner les gérants nommés comme gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature de tout gérant, sans distinction de catégorie, agissant de manière individuelle, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans l'hypothèse où les gérants sont désignés en tant que Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, le quorum ne sera satisfait que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Rémunération et Dépenses.

13.1 Sous réserve de l'approbation des Associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.

14.1 Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

14.2 Les gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

14.3 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice Social

Art. 16. Exercice Social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de Distribution des Parts Sociales.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) ou peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des présents Statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux Associés.

Titre VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un (1) de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

Art. 19. Loi Applicable.

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société est souscrit par International Car Rentals II S.C.A. Ce dernier, représentée comme indiquée ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et libère intégralement ces Parts Sociales par un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en des actions (Les "Actions Apportées") que International Car Rentals II S.C.A. détient dans le capital social de Car Rentals Topco S.L., une sociedad unipersonal constituée et existante sous le droit Espagnol, ayant son siège social à 03550 Sant Joan d'Alacant (Alicante), carretera de Valencia, km 115, Edificio Goldcarsant, Espagne et immatriculée auprès du registre de commerce d'Alicante sous le numéro B54806971.

L'Apport en Nature représente un montant total de cent soixante-douze millions Euro (EUR 172.000.000,-), qui sera réparti comme suit: un montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500.-) sera alloué au capital social de la Société et un montant de cent soixante-et-onze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (171.987.500,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Evaluation de l'Apport en Nature

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à cent soixante-douze millions Euro (EUR 172.000.000,-), sur la base d'un rapport d'évaluation établi par Car Rentals Topco S.L., prénommée, et daté du 24 juillet 2015 sur base des comptes intérimaires établie le 30 juin 2015, certifiant la valeur de l'Apport en Nature, dont une copie a été communiquée à la Société.

Déclaration de l'Associé Unique

International Car Rentals II S.C.A. déclare que:

- Il a le pouvoir de transmettre les Actions Apportées à la Société;
- Il n'existe pas de sûreté, gage, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit d'un tiers ou intérêt, usufruit, ou toute autre sûreté de tout genre, ou tout accord de préférence ayant un effet similaire (une "Sûreté") en lien avec les Actions Apportées, et il n'existe aucun accord ou obligation de créer ou donner une Sûreté sur toute Action Apportée;
- Les Actions Apportées sont par conséquent transférées à la Société; et
- Le transfert des Actions Apportées à la Société sera effectif à compter de la date du présent acte notarié constatant la constitution de la Société.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Emilie Lamy, née le 19 septembre 1984 à Laxou, France, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Abdelkader Derrouiche, né le 14 mars 1982 à Ksar Chellala, Algérie, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Neil Smith, né le 17 juin 1956 à Darwen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 180-186, Brompton Road, 3rd Floor, London SW3 1 HQ, Royaume-Uni; et

- M. Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Italie, demeurant professionnellement au 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse.

2) Le siège social de la Société est établi au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015132945/574.

(150144120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Luxembourg Investment Company 86 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.996.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxemburg,

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 86 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferrable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, email or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be

documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of members owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these articles or by applicable law. In case the number of members is less than twenty-five, article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l. prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) share

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The value of formation expenses are estimate at approximately 1,500.-euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 86 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi qu'à des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants sont présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télécopie, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts ou par la loi applicable. Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133046/282.

(150144139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Development Finnish Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.125.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of July,

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development Finnish Feeder III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing then in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg of 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1040 of 18 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.125 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 12 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3227 of 04 November 2014.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 28 April 2015, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at sixty-three thousand twenty-four euro (EUR 63,024.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and twenty-three thousand six hundred thirty-four (23,634) class Y series 1 shares (the "Class Y Series 1 Shares"), and thirty-nine thousand three hundred eighty-nine (39,389) class Y series 2 shares (the "Class Y Series 2 Shares"), which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at eighty million euro (EUR 80,000,000.-) divided into one (1) Class Z Share, and seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (79,999,999) Class Y Shares of whatever Series. Each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 28 April 2015, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by anyone director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 01 July 2015, an increase of the issued share capital by an amount of twenty-nine thousand nine hundred forty-six euro (EUR 29,946.-) in order to raise the issued share capital to the amount of ninety-two thousand nine hundred seventy euro (EUR 92,970.-) by the creation of (i) eleven thousand two hundred thirty (11,230) Class Y Series 1 Shares and eighteen thousand seven hundred sixteen (18,716) Class Y Series 2 Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 28 April 2015, has accepted subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 01 July 2015, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of two hundred sixty-nine thousand five hundred fourteen euro (EUR 269,514.-) as follows:

- The State Pension Fund (VER), an off-budget state fund governed by the laws of Finland, having its registered office at Mikonkatu 15A, FI-00100 Helsinki (Finland): eleven thousand two hundred thirty (11,230) new Class Y Series 1 Shares, at a total issue price of one hundred twelve thousand three hundred euro (EUR 112,300.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred one thousand seventy euro (EUR 101,070.-);

- Keva, an independent public company governed by the laws of Finland, having its registered office at Unioninkatu 43, FI-00170 Helsinki (Finland): eighteen thousand seven hundred sixteen (18,716) new Class Y Series 2 Shares, at a total issue price of one hundred eighty-seven thousand one hundred sixty euro (EUR 187,160.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred sixty-eight thousand four hundred forty-four euro (EUR 168,444.-);

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 13 May 2015, so that the total amount of two hundred ninety-nine thousand four hundred sixty euro (EUR 299,460.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred sixty-nine thousand five hundred fourteen euro (EUR 269,514.-), has been on 13 May 2015 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 13 May 2015, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at ninety-two thousand nine hundred seventy euros (EUR 92,970.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, thirty-four thousand eight hundred sixty-four (34,864) class Y series 1 shares (the "Class Y Series 1 Shares"), and fifty-eight thousand one hundred five (58,105) class Y series 2 shares (the "Class Y Series 2 Shares") which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred euros (1,700.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development Finnish Feeder III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1040, en date du 18 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.125 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 12 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3227 du 04 novembre 2014,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 28 avril 2015, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-trois mille vingt quatre euros (EUR 63.024,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, vingt trois mille six cent trente-quatre (23.634) actions de catégorie Y série 1 (les «Actions de Catégorie Y Série 1»), et trente-neuf mille trois cent quatre vingt neuf (39.389) actions de catégorie Y série 2 (les «Actions de Catégorie Y Série 2»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à quatre vingt millions d'euros (EUR 80.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie Z, et soixante dix-neuf millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (79,999.999,-) Actions de Catégorie Y toute série confondue. Chaque action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 28 avril 2015, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 01 juillet 2015, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de vingt neuf mille neuf cent quarante-six euros (EUR 29.946,-) en vue de porter le capital social souscrit à quatre vingt douze mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 92.970,-) par la création et l'émission de (i) onze mille deux cent trente (11.230) Actions de Catégorie Y Série 1 et (ii) dix-huit mille sept cent seize (18.716) Actions

de Catégorie Y Série 2 (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 28 avril 2015, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 01 juillet 2015, la souscription des Nouvelles Actions, ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatorze euros (EUR 269.514,-), comme suit:

- The State Pension Fund (VER), un fonds d'état hors-budget (an off-budget state fund) régie par les lois de Finlande, ayant son siège social à Mikonkatu 15A, FI-00100 Helsinki (Finlande): onze mille deux cent trente (11.230) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 1, à un prix d'émission total de cent douze mille trois cent euros (EUR 112.300,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cent un mille soixante-dix euros (EUR 101.070,-);

- Keva, une société anonyme indépendante régie par les lois de Finlande, ayant son siège social à 43 Unioninkatu, FI-00170 Helsinki (Finlande): dix huit mille sept cent seize (18.716) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 2, à un prix d'émission total de cent quatre vingt sept mille cent soixante euros (EUR 187.160,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cent soixante huit mille quatre cent quarante-quatre euros (EUR 168.444,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission et les primes de compensation, par des versements en numéraire à la Société le 13 mai 2015, de sorte que la somme de deux cent quatre vingt dix-neuf mille quatre cent soixante euros (EUR 299.460,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatorze euros (EUR 269.514,-), se trouvait le 13 mai 2015 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 13 mai 2015, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à quatre vingt douze mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 92.970,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, trente-quatre mille huit cent soixante-quatre (34.864) actions de catégorie Y série 1 (les «Actions de Catégorie Y Série 1»), et cinquante huit mille cent cinq (58.105) actions de catégorie Y série 2 (les «Actions de Catégorie Y Série 2»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cent euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015132792/169.

(150143925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Fresco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 190.481.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July,
before US Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

Fresco International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a share capital of EUR 145,000.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the register of commerce and companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) in Luxembourg under number B.195.224 (the “Sole Shareholder”), here duly represented by Arnaud Schneider, employee, with his professional address at 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxy holder has requested the undersigned notary to state that:

I. Fresco Holdings S.à r.l. is a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a share capital of EUR 110,000.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) in Luxembourg under number B.190.481 (the “Company”), incorporated and governed under the Luxembourg law pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 September 2014 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 November 2014, number 3213, page 154204.

II. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended by notarial deed before notary public (i) Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 15 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 November 2014, number 3513, page 168595, (ii) Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 24 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 May 2015, number 1249, page 59924 and (iii) Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 2 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since then.

III. The Company’s share capital is set at EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand euros) represented by 110,000 (one hundred and ten thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all of which are fully paid up.

IV. The appearing Sole Shareholder, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euros) in order to raise it from its current amount of EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand euros) to EUR 120,000.- (one hundred and twenty thousand euros) by creation and issue of 10,000 (ten thousand) new ordinary shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (the “New Shares”), subject to the share premium in the amount of EUR 7,888,750.35 (seven million eight hundred and eighty-eight thousand seven hundred and fifty euros and thirty-five cents) (the “Share Premium”), to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

Subscription payment

The Sole Shareholder RESOLVES to SUBSCRIBE to the New Shares and to have the New Shares, as well as the Share Premium, fully paid up by contribution in cash, so that the amount of EUR 7,898,750.35 (seven million eight hundred and ninety-eight thousand seven hundred and fifty euros and thirty-five cents) is now at the disposal of the Company.

All the New Shares have been fully paid up by contribution in cash in an aggregate amount of EUR 7,898,750.35 (seven million eight hundred and ninety-eight thousand seven hundred and fifty euros and thirty-five cents), including the payment of the Share Premium, evidence of which has been given by remittance of a bank certificate.

Out of the Share Premium, an amount of EUR 1,000.- (one thousand euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company. The remaining Share Premium shall be allocated to the Share Premium Reserve (as defined in the Articles) and shall not be allocated or reserved to the New Shares in relation to which it has been paid. As a consequence, in case a distribution is subsequently decided, the Share Premium shall be allocated between the shareholders of the Company pro rata their respective financial rights.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of shares	Share capital in EUR
Fresco International S.à r.l.	120,000	120,000.-
TOTAL:	120,000	120,000.-

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder unanimously RESOLVES to AMEND article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The Company's share capital is fixed at EUR 120,000.- (one hundred and twenty thousand euros) represented by 120,000 (one hundred and twenty thousand) shares in ordinary form with a par value of EUR 1.- (one euro) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to proxy holder of the entity appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet,

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné:

A COMPARU

Fresco International S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, au capital social de 145.000 EUR, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.195.224 (l'«Associé Unique»), ici dûment représentée par Arnaud Schneider, employé, ayant son adresse professionnelle au 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'entité comparante, au travers de son représentant a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

I. Fresco Holdings S.à r.l. est une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, au capital social de EUR 110.000, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.190.481 (la «Société»), constituée et régie par la loi luxembourgeoise en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 12 septembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 novembre 2014, numéro 3213, page 154204.

II. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire (i) Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 15 octobre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 novembre 2014, numéro 3513, page 168595, (ii) Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 24 mars 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 mai 2015, numéro 1249, page 59924 et (iii) Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg le 2 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. Le capital de la Société est fixé à 110.000 EUR (cent dix mille euros) représenté par 110.000 (cent dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement libérées.

IV. L'Associé Unique comparant, au travers de son représentant a requis du notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'AUGMENTER le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 10.000 EUR (dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de 110.000 EUR (cent dix mille euros) à un montant de 120.000 EUR (cent vingt mille euros) par la création et l'émission de 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales nominatives d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (les «Nouvelles Parts Sociales»), assorties d'une prime d'émission d'un montant de 7.888.750,35 EUR (sept millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros et trente-cinq cents) (la «Prime d'Emission»), devant être entièrement souscrites et libérées en numéraire.

Souscription - Libération

L'Associé Unique DECIDE de SOUSCRIRE les Nouvelles Parts Sociales et de PROCEDER à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que la somme de 7.898.750,35 EUR (sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros et trente-cinq cents) est dès à présent à la disposition de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales, en ce compris le paiement de la Prime d'Emission, ont été intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 7.898.750,35 EUR (sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros et trente-cinq cents). Preuve de ce qui précède a été donnée au moyen d'un certificat bancaire.

De la Prime d'Emission, un montant de 1.000 EUR (mille euros) sera alloué à la réserve légale de la Société. Le solde de la Prime d'Emission sera alloué au Compte de Prime d'Emission (telle que défini dans les Statuts) et ne sera pas alloué ou réservé aux Nouvelles Parts Sociales en lien avec laquelle elle a été payée. En conséquence, si une distribution est décidée par la suite, la Prime d'Emission sera allouée entre les associés de la Société au prorata de leurs droits financiers respectifs.

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société ci-avant documenté, le capital Social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de parts sociales	Capital social (EUR)
Fresco International S.à r.l.	120.000	120.000.-
TOTAL:	120.000	120.000.-

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de MODIFIER l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à 120.000 EUR (cent vingt mille euros), représenté par 120.000 (cent vingt mille) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique». »

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate, à la requête de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, bien connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015132857/155.

(150143112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

GC Encore Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation, (anc. GC Encore S.à r.l.).

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 181.965.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Encore Europe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.424,

duly represented by Mr Owen Rowlands, LL.M., professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 29, 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of GC Encore S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3A Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.965 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 14 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 177 on 21 January 2014 last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 22 December 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 935 on 8 April 2015.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, represented as stated above, requests the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from pounds sterling (GBP) to euros (EUR) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on 29 June 2015 i.e. one pound sterling (GBP 1.-) being the equivalent of one euro forty-one cents (EUR 1.41), as rounded to the nearest cent, and to convert all accounts in the books of the Company from pounds sterling into euros.

Second resolution

The Sole Shareholder simultaneously resolves to:

- (i) decrease the share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred twenty-five euros (EUR 2,625.-) from seventeen thousand six hundred twenty-five euros (EUR 17,625.-) to fifteen thousand euros (EUR 15,000.-). The excess amount of two thousand six hundred twenty-five euros (EUR 2,625.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company and no amount will be paid to the Sole Shareholder;
- (ii) change the nominal value of the shares of the Company from one hundred pounds sterling (GBP 100.-) each to one hundred euros (EUR 100.-) each; and
- (iii) increase the number of shares of the Company from one hundred twenty-five shares to one hundred fifty shares.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-), represented by one hundred fifty shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “GC Encore S.à r.l.” to “GC Encore Euro S.à r.l.”.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of incorporation as follows:

““ **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "GC Encore Euro S.à r.l." (the "Company") which shall be subject to and governed by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present articles of association.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Encore Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.424,

ici dûment représentée par Monsieur Owen Rowlands, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juin 2015.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de GC Encore S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3A Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.965 (ci-après la «Société»), constituée selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 177, le 21 janvier 2014 dernièrement modifié selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 935, le 8 avril 2015.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de livres sterling (GBP) en euros (EUR) au taux de change relevé par la Banque Centrale Européenne au 29 juin 2015, c'est-à-dire au taux d'une livre sterling (GBP 1.-) équivalant à un euro quarante-et-un centime (EUR 1,41), arrondi au centime près, et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de livres sterling en euros.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide simultanément de:

(i) de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux mille six cents vingt-cinq euros (EUR 2.625,-) passant de dix-sept mille six cents vingt-cinq euros (EUR 17.625,-) à quinze mille euros (EUR 15.000,-). L'excès d'un montant de deux mille six cents vingt-cinq euros (EUR 2.625,-) sera alloué à la réserve pour prime d'émission et aucun montant ne sera distribué à l'Associé Unique;

(ii) de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune à cent euros (EUR 100.-) chacune; et

(iii) d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société de cent vingt-cinq parts sociales à cent cinquante parts sociales.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de «GC Encore S.à r.l.» à «GC Encore Euro S.à r.l.»

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GC Encore Euro S.à r.l." (la «Société») qui sera régie par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Rowlands, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 7 juillet 2015. GAC/2015/5721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015132896/131.

(150143346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Links Bidco S.à r.l. Propco 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.451.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015133030/10.

(150143856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Links Bidco S.à r.l. Propco 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.452.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015133031/10.

(150143855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Mantra Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.859.

Extrait de la résolution prise lors du conseil de gérance tenu le 17 décembre 2013

Démission de M. Philippe HERCOT de sa fonction de gérant de catégorie A

Le Conseil de Gérance prend note de la décision de Monsieur Philippe HERCOT de démissionner de sa fonction de gérant de catégorie A du conseil de gérance avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133101/13.

(150143828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Metrilio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.044.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 30 juin 2015

Le conseil d'administration a décidé de nommer la société Bolero Invest S.A., une société anonyme ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152039, représentée par Monsieur Benoit DAVID, en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société.

Extrait des résolutions des actionnaires de la Société prises le 30 juin 2015

Les actionnaires ont décidé de ratifier:

- la révocation de la société Audit Conseil Services S.à r.l., société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142685, de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

- la nomination de la société AP & Associés S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172348, comme commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société devant se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2016.

Référence de publication: 2015133091/22.

(150143619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Meigerhorn Grutzepark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133089/10.

(150143841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

MegaFon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.483.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015133088/10.

(150144107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Metabolic Stuff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 29, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.787.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133090/10.

(150143805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

European Strategy and Operations Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 54.744.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015127315/10.

(150136193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.
